

## COLLOQUE SPORTMED

# Le sport sur ordonnance sous les projecteurs

Le 1<sup>er</sup> mars prochain, le sport sur ordonnance entrera en vigueur à la suite d'un décret inscrit dans le code de santé publique depuis un mois. Et le Smuc, par l'intermédiaire de son Pôle Sport&Santé, s'est positionné pour faire partie du dispositif. *"Le médecin traitant pourra prescrire une activité physique adaptée à des personnes souffrant d'affections de longue durée ou ALD (diabète, maladies coronariennes ou neurologiques, cancers...).* Grâce au sport, les personnes se sentiront mieux", explique Isabelle Petit, chargée de développement de ce pôle.

Le sport sur ordonnance était justement la thématique de 5<sup>e</sup> Colloque SportMed, qui a eu lieu samedi à l'Hôpital Saint-Joseph et dont le Smuc était partenaire. En présence

de nombreux médecins, chirurgiens et personnalités, les échanges ont permis de mieux saisir les enjeux de cette *"thérapie non médicamenteuse."*

*"C'est une technique aujourd'hui reconnue. Ce décret est une incitation à se tourner vers cette méthode"*, indique le Docteur Alain Ferrero, médecin conseiller du directeur régional et départemental de la jeunesse. Le Docteur Hervé Perrier, gastro-entérologue, chef de service oncologie à l'hôpital Saint-Joseph Marseille loue ses vertus : *"L'activité physique est même le seul traitement validé en oncologie contre la fatigue."*

Le sport sur ordonnance devrait donc désormais bénéficier à un plus grand nombre de patients.